

CONCOURS EXTERNE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE LES 2 EPREUVES ORALES

Seuls seront autorisés à se présenter aux épreuves d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury institutionnel du concours. Ces épreuves d'admission de composent de 2 épreuves orales :

I- L'ÉPREUVE ORALE D'ENTRETIEN

Intitulé officiel :

Entretien, dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Cet entretien vise à permettre d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

Cette épreuve ne comporte pas de programme réglementaire.

Durée : 15 minutes

Coefficient : 3

A- Un entretien portant sur l'option choisie par le candidat

C'est au cours de cette épreuve orale que le candidat sera interrogé sur l'option qu'il aura choisie au moment de son inscription au concours.

Il s'agit ici d'une épreuve orale et non d'une épreuve pratique.

B- Appréciation des connaissances, aptitudes et motivation du candidat

A partir du parcours de formation et des expériences professionnelles du candidat, les examinateurs vérifieront ainsi les connaissances techniques du candidat au sein de cette option.

Les examinateurs pourront exposer une situation professionnelle au candidat afin de voir quels comportements, quelles réactions ce dernier aurait s'il se trouvait confronté à cette situation.

Seront également vérifiées au cours de cet entretien la motivation du candidat (connaissances du métier d'adjoint technique de 1^{ère} classe, projet professionnel du candidat, choix du candidat à travailler dans la fonction publique territoriale...) et ses aptitudes à exercer les fonctions (comportement, capacité à réagir...).



Concours et examens

II- L'INTERROGATION ORALE

Intitulé officiel :

Interrogation orale destinée à vérifier les connaissances du candidat, d'une part, en matière d'hygiène et de sécurité et, d'autre part, de l'environnement institutionnel et professionnel dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions.

Cette épreuve ne comporte pas de programme réglementaire.

Durée : 15 minutes

Coefficient : 2

A- Connaissances du candidat en matière d'hygiène et de sécurité

Les examinateurs vérifieront au cours de cette interrogation si le candidat a une bonne maîtrise des règles d'hygiène et de sécurité dans l'option choisie par le candidat. D'une manière générale, le candidat devra démontrer ses connaissances sur les règles de sécurité (collectives et/ou individuelles) que peuvent rencontrer les adjoints techniques de 1^{ère} classe dans l'exercice de leurs fonctions.

B- Connaissances de l'environnement institutionnel et professionnel

Le candidat devra en outre démontrer qu'il dispose de certaines connaissances quant à l'environnement institutionnel et professionnel dans lequel il sera amené à travailler.

Des questions pourront porter sur le fonctionnement de la fonction publique territoriale, sur les collectivités territoriales (commune, conseil général, ...), ...

En règle générale, il s'agit de questions que tout citoyen français doit connaître.

Il est important pour cette épreuve que le candidat se prépare à ces questions en se documentant via des ouvrages de préparation, Internet...

Concours et examens

Quelques conseils d'ordre général pour les épreuves orales :

Vous allez recevoir quelques jours avant ces épreuves une convocation vous précisant notamment les date, heure et lieu de convocation. Il vous est précisé que l'heure indiquée sur cette convocation est une heure de convocation et non de passage. Plusieurs candidats sont en effet convoqués en même temps. Chacun devra attendre son tour avant de passer les deux épreuves.

Gestion du stress

Il est normal d'être un peu tendu au début de l'épreuve : tous les candidats connaissent cette pointe de stress. Cependant, il faut faire attention à ce que ce stress ne vous pénalise pas : vous devez l'utiliser pour vous dépasser. Les examinateurs qui vous entendront apprécieront la façon avec laquelle vous allez maîtriser votre stress.

Savoir s'habiller et se présenter

Habillez vous normalement afin de vous sentir à l'aise. Evitez tout vêtement original, minijupe ou décolleté disproportionnés.

Vous devez rester neutre pendant ces épreuves orales, c'est-à-dire éviter tout signe d'appartenance à une religion, à un parti politique, à un syndicat...

Votre attitude devant les examinateurs

Restez détendu et souriant tout au long des épreuves orales. Regardez les deux ou trois examinateurs qui se trouvent devant vous, même s'il n'y en a qu'un qui vous parle. Ils vont, tous ensemble, décider de votre note (qui sera attribuée une fois que vous aurez quitté la salle).

Si vous ne comprenez pas une question qui vous est posée, n'hésitez pas à le dire, à demander à l'examineur de répéter ou de reformuler sa question.

Il peut arriver que les examinateurs vous paraissent « brusques » : ne prenez pas leurs questions pour des agressions. Ils veulent simplement tester votre capacité à rester calme, à argumenter, à ne pas céder à la provocation.

La fin de l'entretien

Lorsque l'épreuve orale est terminée, levez-vous, saluez les examinateurs avec un sourire et remerciez-les. Ils vont noter votre prestation dans les secondes qui vont suivre votre sortie, alors laissez leur une bonne impression.